

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS

CAPITAL SOCIAL : 18.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I KHEIREDDINE LA GOULETTE, TUNIS -
TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1017529 Z

CNSS : 75042-47

Le Conseil d'Administration de la société City Cars réuni le 28 avril 2022 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 29 juin 2022 à 9 heures au n°31, Rue des Usines – ZI Kheireddine – la Goulette – Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Allocation des jetons de présence ;
8. Nomination d'un administrateur et renouvellement des mandats des Administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2022**

Première résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide d'approuver lesdits rapports.

Deuxième résolution : Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 184.008.330 Dinars Tunisiens et un résultat net de 32.730.876 Dinars Tunisiens.

Troisième résolution : Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers consolidés du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 202.594.952 Dinars Tunisiens et un résultat net de 33.354.791 Dinars Tunisiens.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné et approuvé les états financiers l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide d'affecter les résultats individuels bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et s'élevant à 32.730.876 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net :	32.730.876 Dinars Tunisiens
Réserves pour réinvestissement exonéré :	3.000.000 Dinars Tunisiens
Résultats reportés :	10.785.166 Dinars Tunisiens
Bénéfice distribuable :	40.516.042 Dinars Tunisiens
Réserves légales (Plafonnées) :	0 Dinars Tunisiens
Dividendes :	22.500.000 Dinars Tunisiens, soit 1,250 Dinars Tunisiens par action.
Résultats reportés :	18.016.042 Dinars Tunisiens

Les dividendes correspondent à un dividende brut de 1,250 Dinars Tunisiens par action.

Le paiement aura lieu à partir de.....

Cinquième résolution : Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, décide de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour l'exécution de leurs mandats de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution : Proposition d'une allocation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 9.375 Dinars Tunisiens par Administrateur, le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Huitième résolution : Nomination d'un administrateur et renouvellement des mandats des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de valider la nomination en tant qu'administrateur de Mme Mouna Bouchamaoui prise par Conseil d'Administration réuni le 31 août 2021, pour une période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2021, 2022, 2023 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Constatant la fin de leurs mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2022, 2023, 2024 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les administrateurs suivants :

- Amel Bouchamaoui ;
- Khaled Bouchamaoui ;
- Ouided Bouchamaoui ;
- Tarek Bouchamaoui ;
- Zied Bouchamaoui ;
- Mohamed Chabchoub ;
- Mohamed Amin Chabchoub ; et
- La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY « AIC », représentée par son représentant permanent Monsieur Firas Saïed.

Neuvième résolution : Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

Constatant la fin de leurs mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de la société AMC Ernst & Young, représentée par Monsieur Fehmi Laourine et la société Générale d'Expertise et de Management, représentée par Monsieur Abderrazek Gabsi, en tant que Commissaires aux comptes de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices 2022, 2023, 2024 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution : Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en annexe.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Onzième résolution : Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.